

**Zeitschrift:** Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband

**Band:** 51 (2004)

**Heft:** 3

**Vereinsnachrichten:** Retour vers le futur!

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

PHOTOS: RM-INFO, CHEXBRES



**André Brohy, président de l'AILPCI:** «... Nous recherchons des moyens de soutenir les chefs d'instruction des cantons latins.»

### 30<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AILPCI À BOUDRY

## Retour vers le futur!

**Sur les 112 membres que compte l'Association des instructeurs latins de protection civile (AILPCI), une bonne trentaine étaient présents à Boudry. Parmi les invités, on reconnaissait Claude Gaberel, chef du service de la sécurité du canton de Neuchâtel, Laurent Schmid, président du Conseil communal, Bernard Depierraz, délégué de l'OFPP. Après la partie administrative, les participants ont entendu une excellente présentation du nouveau système de recrutement commun armée/protection civile qui, ma foi, donne de bons résultats selon René Lehmann, responsable de la partie protection civile.**

#### RENÉ MATHEY

**M**algré les diminutions d'effectifs, la réforme XXI et les multiples problèmes financiers que traversent les cantons, l'AILPCI demeure inébranlablement positive. Il faut dire qu'il y a encore peu d'années, ses membres, alliant des professionnels et des volontaires se formant aux techniques d'instruction les plus modernes, ont rendu nombre de services dans tous les cantons. Complétant intelligemment les cours «officiels», ou palliant parfois le manque d'instructeurs. C'est finalement une association qui ressemble étrangement à ce fameux village gaulois qui résiste, à presque tout. Et il en faut de ces utopistes sympathiques et compétents, toujours prêts à rendre service.

Pour le président André Brohy, pour des raisons de baisse d'activité de l'association, la gestion de celle-ci devra être revue pour 2005. En effet, les subventions fédérales ont été supprimées pour 2004, et aussi par le fait que l'Office organise aussi des cours de perfectionnement pour des instructeurs non professionnels. Le journal sera aussi supprimé. «La PCi XXI est pour l'AILPCI un nouveau défi. Cela nous donne l'occasion de rechercher de

nouvelles idées et notamment des moyens destinés à soutenir les chefs d'instruction des cantons latins.» C'est ainsi que le président verrait bien l'organisation de séminaires d'une journée, portant sur des thèmes souhaités par les chefs d'instruction. Tout de même, la recherche de nouveaux membres sera plus



**René Lehmann présente le Centre de recrutement de Lausanne.**

difficile, cantonalisation et rajeunissement obligent.

#### Coup de projecteur sur Boudry

Après avoir présenté les salutations des autorités de la commune, Laurent Schmid a donné un aperçu de l'histoire et de la vie sociale de la commune de Boudry.

C'est un village de 5000 habitants dont le tissu est principalement familial. La localité est mentionnée pour la première fois en 1278, lorsque Sybille de Neuchâtel la lègue à l'une de ses filles. Historiquement, le nom de Boudry apparaît dans des actes du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle. Le développement du lieu doit être associé au pont qui permettait de franchir l'Areuse. En 1343, les bourgeois de Boudry reçoivent du comte Louis de Neuchâtel une charte de franchise qui déclare notamment: «Nous, Louis, comte et seigneur de Neuchâtel, en notre nom et en celui de nos héritiers, nous déclarons libres nos bourgeois de Boudry et leurs successeurs. Nous les exemptons à perpétuité de toutes tailles et de toutes exactions promettant, nous et nos héritiers, solennellement par serment, de les maintenir eux et leurs successeurs, dans les immunités, libertés, us et coutumes exposés sous la forme et dans la mesure que dessus», qui leur donne des priviléges équivalents à ceux des habitants du chef-lieu, et notamment celui de se nommer ville de Boudry.

Citons encore parmi les célébrités natives de Boudry: Jean-Paul Marat (en 1743) qui fut un des tribuns de la Révolution française. Un monument à forme d'obélisque lui rend hommage. Intitulé: «Marat, l'œil», il est l'œuvre de Francis Roulin. Il porte une inscription de Marat qui en dit long sur son engagement personnel: «Je suis l'œil du peuple, j'attaquerai les fripons, je démasquerai les hypocrites, je dénoncerai les traîtres, j'écartierai des affaires publiques les hommes avides et lâches.» □



**Laurent Schmid, président du Conseil communal:** «Même si Boudry ne compte que 5000 habitants, elle mérite bien son appellation de ville!»